



Compte-rendu du CDEN du 12 10 2015

Petit rappel : Le conseil départemental de l'Education Nationale est une instance consultative qui se réunit 2 à 3 fois par an à la préfecture. Elle a pour rôle d'informer les représentants du département, des maires, des parents d'élèves, des DDEN, des associations partenaires de l'Ecole et des représentants syndicaux.

Etaient présents à ce CDEN : Monsieur le DASEN et l'administration, Monsieur le Préfet, Madame la vice-présidente du Conseil Départemental, des représentants : du Conseil Départemental, des maires, de la FCPE, de la PEEP, des DDEN, de la FOL, 1 FO, 1 CFDT, 2 UNSA, 5 FSU.

M. le DASEN :

Après lecture des différentes déclarations liminaires, le DASEN répond essentiellement à la FSU qui, dans sa déclaration (en PJ) axée sur la réforme du collège, a fait état de ses divergences de vues avec la Ministre. Il s'agit en particulier, du volume disciplinaire, de la « formation » et des « universités » d'automne ou autrement dit formation sur temps de vacances. Nous restons fort dubitatifs sur le résultat d'une formation d'une journée pour assimiler réforme et changement total des programmes au collège. Le DASEN reconnaît que l'application de cette réforme ne sera pas facile à mettre en œuvre.

Il a également évoqué :

- les services partagés dans les collèges qui sont liés à la petite taille des établissements et à la ruralité.
- l'embauche des AESH et CUI qui chaque année se fait le plus tôt possible. Nous renouvelons la demande d'un métier pérennisé avec des fonctionnaires titulaires.
- le recrutement de services civiques (176 sur l'académie) qui auront des contrats de 6 mois.

La représentante du Conseil Départemental :

Elle informe qu'une réflexion sur la carte scolaire des collèges va être menée sur un plan de 10 ans.

Ordre du jour, M. le DASEN :

1^{er} degré :

Il nous fait un état complet de la situation de l'école à la rentrée. Il justifie la perte des postes par la baisse démographique : moins 586 élèves constatés à cette rentrée soit 33 de plus que les prévisions. Le département scolarise 31640 enfants dont 377 ULIS école.

Les secteurs les plus touchés sont les circonscriptions de ST DIE et BRUYERES. D'autre part 40% des TPS sont scolarisés en REP.

Le taux d'encadrement sur notre département est de 5,8 postes pour 100 élèves. Le DASEN fait remarqué que le taux national est de 5,2. Depuis des années, nous contestons cette gestion de la moyenne qui cache des disparités très grandes. Pour la FSU, même s'il ne reste qu'une classe à 30 élèves ou plus, c'est une de trop !

Le DASEN insiste sur le fait que 54% des écoles du département sont à 3 classes ou moins et que ceci explique le chiffre de 5,8. Pour information, nous vous rappelons que dans une école à 3 classes ayant 55 élèves, il n'y a pas de fermeture. Dans l'école élémentaire voisine 4 classes et 88 élèves, il n'y a pas de fermeture. Si on globalise les 2, 143 élèves 20,42 par classe gros risque de fermeture car 6 classes donnent 23,83 élèves par classe ce qui considéré comme largement acceptable par l'administration. Pour faire passer la fusion, il arrive qu'il soit proposé une demi-décharge pour un an au nouveau directeur !

D'autre part alors que l'enseignement public perd des élèves, ce n'est pas le cas dans le privé, serait-ce là l'effet de la différence de traitement au niveau des rythmes ?

On constate une hausse de 10 % des effectifs concernant la scolarisation des enfants ASH.

Quelques modifications de rythmes ont eu lieu dans une dizaine de communes.

2nd degré :

Là aussi, il est constaté une baisse de 344 élèves. 14 801 élèves sont scolarisés dans 39 collèges. 6 collèges accueillent moins de 200 élèves.

ESPE :

Le nombre d'Etudiants Fonctionnaires Stagiaires (EFS) est en hausse 27 l'an passé, 37 cette année.

Informations diverses :

Les résultats aux divers examens dans le département sont en hausse.

Le nombre de conseils de discipline est en baisse : 143 en 2014/2015 contre 173 l'année précédente.

Constat que l'absentéisme augmente dans le département et l'administration assure qu'elle convoque les familles récidivistes pour leur faire un rappel à la règle.

Mise à jour de la liste des DDEN.